



République Française

CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville- Avenue de la République-CS 71407-83056 TOULON Cedex

Caisse des Ecoles

Tél. 04 94 36 82 62

mpsavoca@mairie-toulon.fr

DELIBERATION N° 2024/06

Objet de la Délibération : Autorisation à Madame la Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles de signer l'avenant n°1 au contrat d'engagement à durée déterminée des 3 agents du Programme de Réussite Educative

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

Les membres du Comité convoqués le 10 septembre 2024 se sont réunis le 24 septembre 2024

LISTE DES MEMBRES	PRESENTS	ABSENTS	EXCUSES
<u>ELUS</u> Mme MASSI, Présidente de la Caisse des Ecoles Mme MONDONE, Vice -Présidente de la Caisse des Ecoles Mr CAZAUX Patrice, Adjoint au Maire Délégué à la Vie Scolaire –Réussite éducative-Restoration scolaire	X X		X
<u>SOCIETAIRES</u> Mme OUALI Sabrina M.BOUDIS Mounir M.MALOUSSE Alexandre	X X	X	
<u>INSPECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE</u> M.NOBLE représenté par Mme SANDRES Mme DESMAREST, représentée par M. VIAL Mme VOGIN, représenté par Mme BENHAIM Mme LEBLANC représentée par Mme M'HIR Mme BEKHIRA	X X X X		X
<u>REPRESENTANT DE LA PREFECTURE</u> Mme SADOUL	X		

Transmis au contrôle de Légalité le : 09 OCT. 2024

Publié le : 09 OCT. 2024

La Caisse des Ecoles de Toulon est la structure juridique choisie pour la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative.

Le Programme de Réussite Educative s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2005 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et la circulaire du 27 avril 2005 relative au programme de réussite éducative.

L'objectif de ce dispositif est de rendre effective l'égalité des chances pour tous.

A cette fin, il s'agit d'accompagner, dès la petite enfance et jusqu'au terme de la scolarité des enfants et des adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel propre à un développement harmonieux, ainsi que, le cas échéant, leur famille.

Le Programme de Réussite Educative étant reconduit pour l'année 2024, Le Comité de la Caisse des Ecoles a reconduit le 24 novembre 2023 par la délibération n°2023/14 ? les deux contrats de référent éducatif d'une part et de coordonnateur d'autre part du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Il s'agit des contrats de Mme Sandrine SOLIVELLAS, coordonnatrice, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, Arnaud SIMON, référent éducatif, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et d'Elsa FORNIELES-THAUVIN référent éducatif du 2 septembre au 31 décembre 2024.

Leur rémunération sera basée sur la grille de rémunération du grade d'assistant territorial socio-éducatif comprise entre l'IB 444 et l'IB 714 pour les deux référents et sur la grille de rémunération du grade de conseiller territorial socio-éducatif comprise entre l'IB 509 et l'IB 801 pour la coordinatrice. Les titulaires de ces emplois pourront percevoir les primes afférentes à leur grade et éventuellement le supplément familial de traitement.

Mme SOLIVELLAS et M. ARNAUD percevront également à partir de janvier 2024, un régime indemnitaire correspondant à leur traitement indiciaire brut mensuel diminué de 620 € (correspondant au montant de chèques vacances perçus en juin 2024) versé en novembre 2024.

Mme FORNIELES-THAUVIN percevra en 2024 un régime indemnitaire proratisé dans les mêmes proportions que le temps de travail effectué (soit son traitement indiciaire brut mensuel 1 944,48 € /12 *4 soit 648,16 € brut puisque recrutée à partir de septembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget : Chapitre 012, compte 64138

Le Comité de la Caisse des Ecoles réuni le 24 septembre 2024,

Oùï l'exposé de Mme Valérie MONDONE, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles,

Vu la délibération de la Caisse des Ecoles n°2023/14 reconduisant les 3 emplois contractuels dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024,
Vu les contrats d'engagement en date du 2 avril 2024 recrutant Mme SOLIVELLAS en qualité de Coordonnateur du PRE et M. SIMON en qualité de Référent Educatif de territoire
Vu le contrat d'engagement en date du 13 aout 2024 recrutant Mme FORNIELES-THAUVIN en qualité de Référent Educatif de territoire,
Vu le budget de la Caisse des Ecoles pour l'exercice courant,

Il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles réuni le 24 septembre 2024 :

- D'adopter l'exposé qui précède,

Transmis au contrôle de Légalité le : 09 OCT. 2024
Publié le : 09 OCT. 2024

- De dire que les dépenses résultant de l'exécution de l'avenant n°1 au contrat à durée déterminée des 3 agents seront imputées au chapitre 012, compte 64138 du budget de la Caisse des Ecoles,

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Comité de la Caisse des Ecoles.

Valérie MONDONE
Vice-Présidente de la Caisse



Transmis au contrôle de Légalité le : **09 OCT. 2024**
Publié le : **09 OCT. 2024**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération de la Caisse des Ecoles N.2024/06 - Autorisation à Madame la Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles de signer l'avenant N.1 au contrat d'engagement à durée déterminée des 3 agents du Programme de Réussite Educative - Séance du 24 septembre 2024

Date de transmission de l'acte : 09/10/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 09/10/2024

Numéro de l'acte : 202406CAISECOLE ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240924-202406CAISECOLE-DE

Date de décision : 24/09/2024

Acte transmis par : Pauline BONALDI ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel